

Relèvement du SMIC au 1-7-2007 : 8,44 € l'heure

Le SMIC horaire est porté de 8,27 € à 8,44 € à partir du 1^{er} juillet 2007, soit une hausse de 2,1 %, tenant compte de l'évolution de l'indice des prix et de la moitié de l'augmentation du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier.

Le SMIC mensuel brut s'élève à 1 280,09 € pour 151,67 heures ou à 1 280,07 € si le calcul s'effectue sur la base de (35 heures × 52 / 12).

Le relèvement du SMIC a notamment des incidences sur :

- le montant de la réduction Fillon : voir ci-dessous ;
- la rémunération minimale des apprentis, des titulaires de contrat de professionnalisation, des salariés en congé individuel de formation... ;
- la limite d'exonération des cotisations patronales de sécurité sociale accordée dans le cadre de certains contrats de professionnalisation, des contrats d'avenir et des contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) : ces cotisations sont exonérées dans la limite du SMIC (pour plus de précisions, voir Zone 3n du Guide Permanent Paie) ;
- le montant de l'aide de l'État versée aux employeurs ayant conclu un CIE ou un CAE ; l'aide est égale à un pourcentage du SMIC multiplié par le nombre d'heures rémunérées (dans la limite de la durée du travail prévue par le contrat) ; pour les CIE, le taux maximum de l'aide est de 47 % du SMIC, soit 3,97 € par heure depuis le 1^{er} juillet ; pour les CAE, le taux maximum de l'aide est de 95 % du SMIC, soit 8,02 € par heure depuis le 1^{er} juillet.

Formules de calcul de la réduction Fillon au 1-7-2007

La formule de calcul de la réduction sur les cotisations patronales de sécurité sociale est modifiée au 1^{er} juillet 2007 pour les entreprises d'au plus 19 salariés (voir les bulletins 121 page 4 et 127 page 3). En outre, quelle que soit la taille de l'entreprise, la formule de calcul de la réduction tient compte de la valeur du SMIC.

■ Formule de calcul de la réduction au 1^{er} juillet 2007 pour les entreprises d'au plus 19 salariés

Réduction = rémunération mensuelle brute × coefficient.

$$\text{Coefficient} = \left[\frac{0,281}{0,6} \right] \times \left[\left(1,6 \times \frac{\text{SMIC horaire (8,44 €)} \times \text{nombre d'heures rémunérées}}{\text{rémunération mensuelle brute}} \right) - 1 \right]$$

Lorsque le coefficient est supérieur à 0,281, il est ramené à 0,281. Il n'y a plus de réduction pour un salaire atteignant 1,6 SMIC soit, à compter du 1^{er} juillet, pour un salaire horaire atteignant 13,504 €.

Sur la notion d'entreprise ayant au plus 19 salariés, se reporter au bulletin 127.

■ Formule de calcul de la réduction au 1^{er} juillet 2007 pour les entreprises de plus de 19 salariés

Réduction = rémunération mensuelle brute × coefficient.

$$\text{Coefficient} = \left[\frac{0,26}{0,6} \right] \times \left[\left(1,6 \times \frac{\text{SMIC horaire (8,44 €)} \times \text{nombre d'heures rémunérées}}{\text{rémunération mensuelle brute}} \right) - 1 \right]$$

Lorsque le coefficient est supérieur à 0,26, il est ramené à 0,26. Il n'y a plus de réduction pour un salaire atteignant 1,6 SMIC soit, à compter du 1^{er} juillet, pour un salaire horaire atteignant 13,504 €.

■ Exemples de calcul de la réduction

Exemples	Entreprise ≤ 19 salariés	Entreprise > 19 salariés
Salarié travaillant 151,67 heures sur le mois et rémunéré au SMIC, soit 1 280,09 € pour le mois	<ul style="list-style-type: none"> • Coefficient = 0,281, soit : (0,281 / 0,6) × [(1,6 × 8,44 € × 151,67 h / 1 280,09 €) - 1] • Réduction = 359,71 €, soit : 1 280,09 € × 0,281 	<ul style="list-style-type: none"> • Coefficient = 0,26, soit : (0,26 / 0,6) × [(1,6 × 8,44 € × 151,67 h / 1 280,09 €) - 1] • Réduction = 332,82 €, soit : 1 280,09 € × 0,26
Salarié travaillant 151,67 heures sur le mois et recevant un salaire horaire de 10,55 € (1,25 SMIC), soit 1 600,12 € pour le mois	<ul style="list-style-type: none"> • Coefficient = 0,131, soit : (0,281 / 0,6) × [(1,6 × 8,44 € × 151,67 h / 1 600,12 €) - 1] • Réduction = 209,62 €, soit : 1 600,12 € × 0,131 	<ul style="list-style-type: none"> • Coefficient = 0,121, soit : (0,26 / 0,6) × [(1,6 × 8,44 € × 151,67 h / 1 600,12 €) - 1] • Réduction = 193,61 €, soit : 1 600,12 € × 0,121